

avait annoncé deux fois à ses apôtres le pouvoir tout **divin** qu'il leur accorderait un jour de remettre les péchés.

Dans une première circonstance, ravi de la profession de foi par laquelle saint Pierre, inspiré d'en haut, avait confessé et publié ouvertement sa divinité, Jésus lui avait dit : " Je te donnerai (un jour) les clefs du royaume des cieux ; tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux." (1)

Peu de temps après, Jésus fit la même promesse à tous les apôtres réunis. (2)

Dans ce mot : " tout ce que tu délieras, tout ce que vous délierez, quoicumque " ; dans ce mot large, généreux, infini comme le cœur d'un Dieu surabondant en miséricorde, saint Thomas a vu et il nous a signalé l'origine des indulgences.

Voici du reste, son raisonnement.

L'intention manifeste du Sauveur était d'accorder à ses apôtres le pouvoir de lever tous les obstacles qui s'opposent à notre entrée dans le ciel. Je dis tous les obstacles, car, suivant une règle générale d'interprétation, là où il n'y a pas de distinction dans le texte sacré il n'est pas permis d'introduire une restriction ou réserve. Or, ces obstacles qui se dressent devant la porte du ciel, semblables à l'archange terrible dont l'épée flamboyante interdisait à nos premiers parents toute rentrée dans le paradis perdu, ces obstacles ne sont pas seulement les péchés proprement dits, péchés pardonnés, d'ailleurs, par l'absolution du prêtre ; ils comprennent aussi toutes les conséquences funestes du péché, toutes ces dettes qu'il nous faudra payer jusqu'à la dernière obole pour que la porte du ciel s'ouvre enfin, à deux battants, devant notre âme purifiée, libre et joyeuse. Parmi ces conséquences ou suites du péché figurent, en premier lieu, toutes ces peines temporales qu'il faut de toute nécessité expier en ce monde ou en l'autre.

Voici donc un nouveau champ et un champ immense ouvert à l'exercice de la miséricorde ou indulgence de Dieu. Notre-Seigneur y est descendu et il y a convié son Eglise qui n'est, après tout, que le prolongement de lui-

(1) Evangile de saint Matthieu, Ch. XVI. v. 19.

(2) Evangile de saint Matthieu, Ch. XVIII. V. 18.